

## CONVENTION d'utilisation de la SALLE COMMUNALE du VANNEAU

**à remplir par une personne majeure et à remettre au secrétariat à la réservation**

Etablissement classé dans les types « L, N et R » et 4<sup>ème</sup> catégorie autorisé par arrêté du Maire du 10 mai 2016

**N° de téléphone de la salle : 05 49 26 76 01**

*Ce numéro permet uniquement de recevoir des appels et d'appeler les numéros d'urgence affichés*

### **Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :**

Entre Madame Le Maire du Vanneau-Irleau, d'une part,

Et

M..... domicilié à .....

.....n° de tél.....

sollicitant l'autorisation d'utiliser la salle Communale, **pour son compte personnel**

en vue d'organiser.....

Période d'utilisation de la salle (à remplir impérativement afin de respecter les autres utilisateurs)

**Du** ..... à .....heures **au** .....à.....heures.....

Remise des clés et état des lieux le vendredi.....à .....h.....

Retour des clés et état des lieux le lundi .....à .....h.....

La présente location est accordée moyennant le règlement de la somme de :

**sans la cuisine 190 €**     **avec la cuisine 260 €**     **pour la vaisselle 1 € par personne**

La présente location est accordée aux personnes non domiciliées sur la commune (au moins trois mois avant la date de réservation) moyennant le règlement de somme de :

**sans la cuisine 285 €**     **avec la cuisine 390 €**     **pour la vaisselle 1.50 € par personne**

Le facture sera à régler auprès du trésor public de Niort, à réception de l'avis des sommes à payer.

Le chèque de caution d'un montant de 500 € sera demandé à la remise des clés.

### **1/ CONDITIONS D'UTILISATION**

L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tout autre, à les **rendre en parfait état de propreté** (nettoyage intérieur et extérieur de la salle et de ses annexes y compris les tables et les chaises).

**Ne pas laver le parquet, assurer uniquement le nettoyage à l'aspirateur et au balai.**

**Des poubelles « ordures ménagères et tri sélectif » sont à votre disposition.**

**La jaune devra être acheminée à la rue par vos soins pour le ramassage du lundi matin.**

**Tous les autres déchets (verre, gros cartons...) sont à la charge de l'utilisateur de la salle qui devra les emporter au cubo d'apport volontaire et à la déchetterie.**

Le mobilier mis à disposition doit rester dans la salle et en aucun cas être transporté dans un autre lieu.

L'utilisateur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

### **2/ MESURE DE SÉCURITÉ**

L'organisateur s'engage à veiller scrupuleusement à l'application des consignes de **protection des mineurs et répression de l'ivresse publique** ainsi que de **l'arrêté préfectoral** réglementant les bruits de voisinage **affichés dans la salle** ; Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.

### **3/ ASSURANCE**

L'organisateur certifie, sur l'honneur qu'il est couvert par une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période ou ils sont mis à sa disposition, auprès de (coordonnées de l'assurance) :.....

### **4/ RESPONSABILITÉ**

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée.

LE VANNEAU-IRLEAU, le .....

**SIGNATURE** de L'organisateur responsable,

**Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »**

lu et accepté,

Le Maire